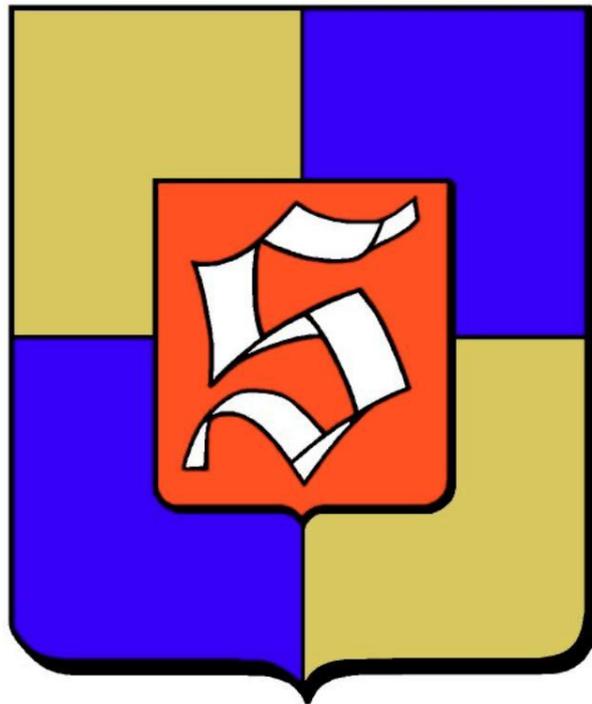


Dominique BARBERO

La cadastration sarde de la Savoie : Etrembières et Veyrier sous Salève



0 - Introduction

Diapositive 1 : Le cadastre sarde

Réalisation caractéristique d'un Etat moderne en construction, le cadastre sarde révèle une volonté de contrôle de l'espace, mais aussi de recherche d'efficacité. Il s'insère parmi les grandes réalisations de Victor-Amédée II : réforme monétaire de 1717, *Royales constitutions* de 1723, Concordat de 1727. Entrepris, côté piémontais dès 1697, le cadastre de Savoie fut dressé entre 1728 et 1730 sur le terrain, mais mis en place qu'à partir de 1738.

Dom Louis Lovere, intendant général du duché de Savoie justifiait, dans son manifeste du 29 avril 1728, les intentions de son souverain Victor-Amédée II quant au projet de mensuration générale du pays « d'au-delà les monts ».

« De tous les avantages les plus essentiels et de plus de durée que le Roy veut faire ressentir à ses sujets, un des principaux est de réparer les abus qui peuvent s'être glissés dans les temps passés, par une distribution inégale des tributs, tant ordinaires qu'extraordinaires, causés par le défaut de Notices justes et fidèles sur la qualité et la bonté de chaque territoire. C'est dans cette vue et pour parvenir à une fin si louable pour ses États du Duché de Savoie, que sa Majesté a déterminé d'ordonner une mensuration générale, non seulement de chaque territoire mais encore dans le même temps de chaque fonds [...] »

Comme on le voit, la mesure des biens fonciers des sujets du royaume, le classement des terres suivant leur valeur, devaient servir de base à la répartition des impôts. Cette idée d'un juste équilibre des charges proportionnelles aux biens, est reprise dans l'« Edit du Roy portant la péréquation générale des Tributs du Duché de Savoye », du 15 septembre 1738 :

« Une des attentions dignes d'un Gouvernement équitable, étant celle de concerver dans un juste équilibre les Charges de l'Etat, et d'établir par là une règle de proportion, suivant laquelle un chacun portant son propre poids, eût égard aux Biens qu'il possède, ne rejette jamais sur son Concitoyen, ce à quoi par droit de nature, et par les Loix d'une Société égale, doit satisfaire lui même [...] »

Cette opération de cadastration du duché allait beaucoup plus loin puisque les instructions de l'édit de 1738¹ qui sont la conséquence de l'établissement du cadastre, organisaient l'administration communale :

¹ Bibliothèque de l'auteur, archives des familles BARBERO, CRUSILLIAT, FREZIER, GENTIL, GEX, PERRIN...

[elles prévoyaient de faire nommer par l'Assemblée des chefs de famille, parmi « les plus forts en cadastre et plus apparents du lieu un syndic et le nombre de six, de quatre ou de deux autres conseillers...suivant le grande, médiocre ou petite étendue du territoire ». C'est le châtelain, notaire le plus souvent, qui était chargé de l'exécution de cette instruction, les élus ne prenant leur charge qu'après l'approbation de l'intendant de province qui devait aussi fixer l'indemnité du syndic : trente ou quinze livres. Mais ce syndic n'était en charge que pour un an, et le conseil devait chaque année nommer un nouveau conseiller pour remplacer le syndic sortant, tandis que le plus ancien des conseillers devenait syndic. Ainsi un roulement se faisait que le conseiller « entrant » prenait la dernière place mais devenait obligatoirement syndic au bout de deux, quatre ou six ans. Pour la première année de mise en application de l'édit, c'était le plus âgé.

Evidemment, ce système ne pouvait pas permettre à un syndic d'être le « patron » de sa paroisse. Le patron était le secrétaire, nommé par l'Intendant « pour chaque paroisse ou pour quatre, cinq ou six ensemble suivant qu'elles seront plus ou moins en état de lui payer le gage annuel que vous fixerez avec modicité ». Ce secrétaire devait obligatoirement être un notaire « d'une droiture connue, des plus capables ». Il assistait le conseil pour la mappe, le cadastre, les comptes de l'exacteur, les affaires économiques de la paroisse.²]

Dans une première partie nous vous présenterons cette source « unique en Europe » pour le premier tiers du XVIII^e siècle ; puis sa mise à disposition du public par la construction d'un SIG (Système d'Information Géographique) ancien ; nous terminerons par ce que peut apporter un tel outil.

² M. MESSIEZ POCHE, 1986, *Bourgs et notables durant la restauration sarde en Combe de Savoie : 1815/1860*, thèse de l'Université des sciences sociales de Grenoble II, page 374.

I - Présentation de la source

Diapositive 2 : la source

Cette source comprend deux ensembles : les livres et la mappe.

1 - Présentation des livres

Ils sont au nombre de neuf :

1 & 2 - Les livres de géométrie

Ils sont au nombre de deux : l'un dressé par les trabucants et indicateurs sur le terrain et l'autre par le géomètre. Ils énumèrent les parcelles dans l'ordre des numéros portés sur la mappe. C'est pourquoi on les nomme également livres des numéros suivis.

3 - Le livre d'estime

Diapositive 3 : extrait du livre d'estime de Veyrier-sous-Salève

Rédigé avec l'aide des estimateurs, il reprend la description des parcelles par numéros suivis en les classant par « mas », en les affectant d'un « degré de bonté » et en précisant la nature des cultures et le rendement annuel.

Ici c'est le bichet de Moutier qui valait 0,1543 hectolitre.

Il s'agit de la chapelle du village de Villarabout.

4 - La tablelle préparatoire ou cadastre minute

Le livre représente un état plus élaboré car refondant les données du livre d'estime, il leur adjoint les contenances des parcelles en mesures de Piémont et de Savoie Propre. Mais il les classe cette fois par ordre alphabétique des propriétaires.

5 - Le livre de calcul

6 - Le cottet à griefs

C'est un cahier contenant les réclamations formulées par les intéressés lors de l'affichage dans la communauté, du cadastre préparatoire. Il est généralement annexé au livre d'estime ou à la tablelle préparatoire. Nous ne l'avons pas trouvé.

7 - La tablelle alphabétique définitive

Diapositive 4 : légende de la tablelle alphabétique définitive

Elle est constituée par un ou plusieurs forts registres oblongs, solidement reliés en parchemin et formés de feuilles du cadastre imprimées, très soigneusement et clairement calligraphiées. Elles groupent, par ordre alphabétique, les propriétaires et les parcelles qu'ils possèdent en indiquant :

Le numéro relatif à la mappe ;

Le nom du propriétaire et ses surnoms suivis, si besoin est, de sa qualification sociale, noble ou ecclésiastique ;

La qualité des pièces, c'est-à-dire la nature de la parcelle ;

Le nom du lieu-dit ou « mas » ;

Le « degré de bonté » ;

Deux colonnes exprimant la superficie de la parcelle en mesures de Piémont et de Savoie ;

L'application de l'estime et arpentage à chaque pièce suivant sa contenance. Le prix du journal de Savoie est calculé pour chaque pièce, puis multiplié par la superficie de chaque numéro et exprimé en livres, sols et deniers ;

La déduction des frais de culture et de semence ;

La déduction des servis ecclésiastiques ou feudaux ;

Le total des déductions ;

Le revenu net ;

L'augmentation de revenu à chaque pièce pour raison du bénéfice des communaux que le propriétaire utilise au territoire ;

Le revenu total et net de chaque pièce, cotisée à la taille ;

La cote pour la taille.

D'autres renseignements nous sont également fournis : indication du chef lieu et des anciens fonds ecclésiastiques ou nobles exempts de la taille, ainsi que les parcelles qui ont bénéficié d'une réduction partielle ou totale d'imposition pour cause d'inondation.

8 - Le journalier

9 - Le livre des transports

Diapositive 5 : mappe de Veyrier-sous-Salève

Diapositive 6 : mappe de Veyrier-sous-Salève (détail)

Diapositive 7 : mappe d'Etrembières

Diapositive 8 : mappe d'Etrembières (détail)

Diapositive 9 : eau

Diapositive 10 : végétation

Diapositive 11 : la terre

Diapositive 12 : le bâti

Diapositive 13 : la nouvelle frontière

Diapositive 14 : autres figurés

Diapositive 15 : échelle

2 - Présentation de la mappe

Il a été établie une mappe pour chaque paroisse entre 1728 et 1732. Chaque mappe est établie en une seule pièce, quelle que soit la dimension de la paroisse³, sur papier toilé. Chaque parcelle porte un numéro correspondant aux divers registres. Quelques paroisses sont dépourvues d'original ou de copie, très peu paroisses du duché sont dépourvues des deux à la fois.

Le Blond écrivait en 1770 :

« L'usage veut, que tous les objets d'une contrée soient marqués dans un plan par des figures qui doivent avoir au moins quelques ressemblances avec la nature ».

Nous pouvons nous interroger de savoir si pour lui l'usage dont il parle n'est pas la simple référence aux mappes du cadastre sarde. En effet les figurés de la mappe sarde nous permettent de retenir : la couleur turquoise : l'eau ; le vert : la végétation (prés) ; le jaune : la terre (champs) ; tout ce qui a pied ou racine en terre se fait en élévation (arbres, vigne) ; ; le rouge : les parcelles bâties. Nous trouvons également d'autres figurés : orientation, bornes, échelle, indication des personnes qui ont établi le plan...

Diapositive 16 : SIG

L'ensemble, livres et mappes, constitue une des principales collections du patrimoine des départements savoyards et la plus importante base de données territoriales européenne et même mondiale pour l'étude du premier tiers du XVIII^e siècle. C'est pourquoi en collaboration avec les Services Départementaux des Archives et de la Conservation du Patrimoine, nous avons décidé de créer à partir de ce fond un Système d'Informations Géographiques historiques. C'est un travail considérable qui a demandé dans un premier temps de mettre au point des méthodes nouvelles⁴ (c'est la première fois que l'expérience était tentée).

³ Pour le département de la Haute-Savoie, la mappe de Chamonix est un plan de 65 m² environ et celle de Nernier : 0,90 m².

⁴ BARBERO D., 2001, *Représentation cartographique d'une image vécue : le cadastre sarde. Essai de géographie historique*, Thèse de doctorat, trois volumes, 253, 219, 180 pages.

II - Les mappes sardes et leur mise à disposition du public

Diapositive 17 : mise à disposition du public

1 - Numérisation

L'état de ces plans ne permet pas de les consulter facilement : les originaux ne sont pas consultables, les mappes copies de plus de six m² non plus. Ces restrictions sont essentielles pour leur conservation. Mais, outre les missions administratives de collecte et de traitement qui constituent le fondement premier de l'existence d'un dépôt d'Archives, faut-il que le patrimoine soit mis en valeur et porté à la connaissance du public. C'est pourquoi, conscient que la restauration des mappes et des livres n'était pas suffisante, les Archives des départements savoyards ont décidé de numériser les plans qui pourront être accessibles. Actuellement l'ensemble des mappes du département de la Savoie est numérisé ; en Haute-Savoie le travail devrait être terminé en 2012-2013.

2 - Géo-référencement

L'objectif technique est de reproduire le parcellaire à partir de l'image de la mappe. Pour cela nous calons le plan ancien sur la dalle IGN. Ce qui nous permet d'obtenir des résultats tout à fait corrects, sachant que de toute façon, il n'est pas possible d'obtenir un calage vraiment « parfait » compte tenu des déformations des plans anciens.

Diapositive 18 : assemblage de plusieurs paroisses

Diapositive 19 : cadastre actuel sur mappe de Veyrier-sous-Salève

Cette méthode nous permet d'assembler le parcellaire de plusieurs paroisses sans nous soucier du lissage communale.

Diapositive 20 : base de données -1

Diapositive 21 : base de données -2

Diapositive 22 : base de données -3

Diapositive 23 : base de données -4

Au final nous obtenons une base de données géo-référencées pour le premier tiers du XVIII^e siècle. Cette base de données comprend pour chaque parcelle : les numéros du département, de l'arrondissement, du canton et de la commune actuel ; l'identifiant de la parcelle, le numéro de la parcelle en 1730 ; l'indication de son appartenance au chef-lieu, d'ancien fond noble, d'ancien fond ecclésiastique, parcelle inondée en 1733 ou 1734, le nom du propriétaire, le statut du propriétaire (communier, ecclésiastique, noble, bourgeois, forain, communaux), présence du propriétaire ou de son représentant lors du passage du géomètre, indivision, patronyme du propriétaire, nature de la parcelle, mas ou lieux-dits, nature de la parcelle (codification), qualité de la parcelle, superficie, estimation de la production de la parcelle (froment, seigle, orge, avoine, cavalin, foin de bœuf, foin de cheval, blâche, barils/seytières, fascines, noix, châtaignes, pièces de bois, chevrons,

perchelles, charretée, estimation en argent...); numéro et nature du grief (contestation), problème éventuel sur la parcelle.

Veyrier 1144 parcelles ; 23 renseignements pour chaque parcelle : environ 26 300 données géo-référencées. Etrembières 480 parcelles d'où environ 11040.

III - Un nouvel outil

Diapositive 24 : attentes

Diapositive 25 : atlas communaux

Diapositive 26 : nature des parcelles de Veyrier-sous-Salève

1 - Sauvegarde et diffusion des données

Une autre façon de conserver, de restaurer et de diffuser ce patrimoine exceptionnel est d'en faire des atlas communaux. Certes, la qualité cartographique informatique ne rendra jamais l'émotion que toute personne éprouve face à des plans aquarellés du XVIIIe siècle.

Diapositive 27 : Veyrier-sous-Salève

2 - Une meilleure connaissance des villages en 1730

Diapositive 28 : population historique

3 - Un outil pour une géographie historique de la population

Le cadastre sarde nous renseigne sur la géographie historique d'une partie de la population savoyarde du XVIIIe siècle, celle des propriétaires. Nous pouvons étudier soit les propriétaires, soit les patronymes de ces derniers. L'étude des patronymes est très intéressante pour la connaissance des populations anciennes. « L'existence au sein d'un village, d'une isonymie importante traduit-elle une consanguinité proche entre ceux qui portent le même nom ? A l'inverse, la dispersion des patronymes signe-t-elle forcément l'absence de liens consanguins ? » Les patronymes sont souvent utilisés comme marqueurs de parenté : les porteurs d'un même patronyme sont supposés posséder des ancêtres communs, et des migrations : les porteurs d'un même patronyme sont supposés posséder une origine géographique, plus ou moins lointaine, identique.

Diapositive 29 : Arve, bâti et linéaire sur mappe d'Etrembière

Diapositive 30 : permanence (Sienne)

4 - Un outil pour le géographe aménageur

Conclusion

Vouloir faire du « cadastre sarde » notre Domesday Book, supposait de finaliser une méthode de travail. C'est à partir de ce travail « ingrat » que nous avons pu créer le SIG du XVIIIe siècle. L'étude que nous avons menée n'est qu'une illustration minimale des apports qu'un tel SIG pourrait fournir à la connaissance de « la géographie du passé ». Les processus observés dans leur inscription spatiale sont la résultante d'une imbrication de contraintes physiques et de l'action humaine.

Sommaire

0 - INTRODUCTION	2
I - PRÉSENTATION DE LA SOURCE	4
II - LES MAPPES SARDES ET LEUR MISE À DISPOSITION DU PUBLIC	7
1 - Numérisation	7
2 - Géo-référencement	7
III - UN NOUVEL OUTIL	9
1 - Sauvegarde et diffusion des données	9
2 - Une meilleure connaissance des villages en 1730	9
3 - Un outil pour une géographie historique de la population	9
4 - Un outil pour le géographe aménageur	9
CONCLUSION.....	9

% - % - %